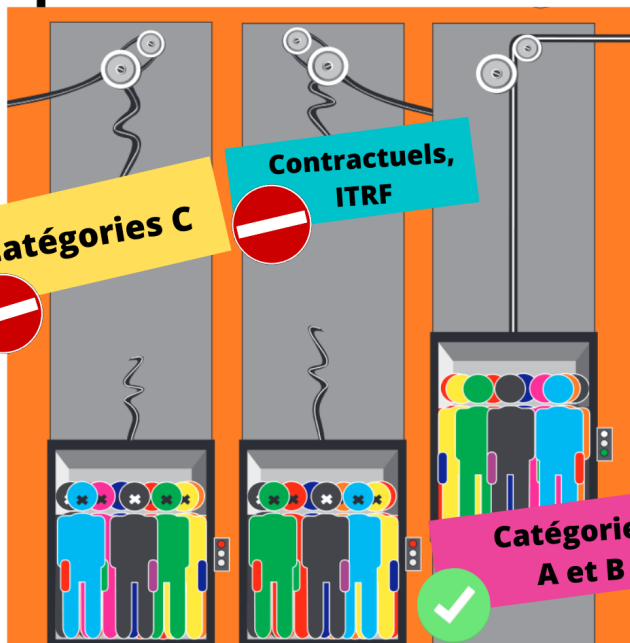


Revalorisation 2022 Non ce n'est pas un cadeau !

**EN GRÈVE le 17 MARS
POUR NOS SALAIRES**

Moins de la moitié des personnels revalorisés !



Une revalorisation qui tombe à pic ?

Le ministère vient de débloquer 56 millions d'euros pour revaloriser les primes de la filière administrative en 2022. **La revalorisation sera effective sur la paie de mars. Tiens donc ! N'y aurait-il pas des échéances électorales au mois d'avril ?** A croire que, parfois, des budgets, on en trouve...

50% de la filière exclue... et les autres ?

Mais attention, **cette revalorisation ne concerne QUE les personnels de catégorie A et B. Exit les personnels de catégorie C qui représentent la moitié de la filière !** A croire que, selon Blanquer, ils gagnent déjà beaucoup trop... et que la revalorisation des premiers échelons de la catégorie C pour rattraper le SMIC suffit. Un vrai scandale ! **Rien non plus, pour les personnels contractuels ou pour les ITRF !** Comment créer des inégalités et de la concurrence entre collègues...

Une revalorisation « historique » ? Gare au trompe-l'œil

Le ministère qualifie cette revalorisation d'historique. Effectivement, le budget consacré aux administratifs est bien supérieur au budget dans le Grenelle de l'éducation pour beaucoup moins de personnels :

	Budget total	Nb agents concernés	Budget par agent
2021	21,8 M€	52 000	421€
2022	56 M€	24 800	2 153€

La revalorisation sera principalement forfaitaire (1100€ pour les SAENES et 1400€ pour les AAE / montants bruts annuels minimum). Un volet permettra de résorber les écarts entre les académies et un volet de corriger certaines attributions individuelles (erreur de cartographie de postes).

Un ministère à la traîne au niveau indemnitaire

Le ministère de l'Éducation était très en retard sur les autres ministères en terme de primes. La fuite des attachés hors de l'éducation rendait ce rattrapage qu'urgent : 25% des nouveaux-elles entrant-es dans le corps quittent le MEN dans les 5 ans ! Cette revalorisation a aussi pour objectif d'enrayer cette hémorragie.

12 ans de gel du point d'indice : ça suffit !

Les montants de la revalorisation sont à mettre en perspective avec la perte de pouvoir d'achat subie depuis le gel du point d'indice. [Selon les estimations de l'UFSE-CGT](#), la perte subie depuis 2010 représente annuellement pour un SAENES classe normale 13e échelon 5 028€ et 6 684€ pour un AAE 11e échelon. **La réévaluation est finalement bien plus faible que ce que nous avons perdu. Les économies sur nos salaires, on n'en peut plus !**

NON CETTE REVALORISATION N'EST PAS UN CADEAU !

- ◆ Elle est purement indemnitaire et pas indiciaire : les primes pas prise en compte dans le calcul de nos futures pensions ;
- ◆ Elle exclut + de la moitié des collègues exerçant des fonctions administratives. Non à la division et la concurrence au sein des collectifs de travail !

Évolution des salaires moyens mensuels nets selon le MEN

Augmentation importante de la part indemnitaire et impacts négatifs sur conditions de travail-de vie et niveau de pensions de retraite

Bilan social
2012-2020

CONSTAT

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Début de carrière	Fin de carrière	Début de carrière	Fin de carrière	Début de carrière	Fin de carrière
2011	1980€	3788€	1649€	2235€	1390€	1655€
% primes	16,9	17,7	20,6	16,7	13,7	12,6
2020	1970€	3726€	1803€	2277€	1561€	1800€
% primes	14,7	19,1	21,9	19,7	16,2	16,1
/ au SMIC 1269 €	1,5 fois le SMIC		1,4 fois le SMIC		1,23 fois le SMIC	

- Augmentation de la part des primes ;
- Primes qui vont avec nouvelles tâches ;
- Salaires Cat C toujours juste au-dessus SMIC...

Alors que le SMIC va de nouveau être revalorisé au 1er janvier 2022, la ministre a refusé toute revalorisation du point d'indice, pourtant réclamée par l'ensemble des organisations syndicales. D'après la ministre, le salaire minimum dans la Fonction publique sera aligné sur le nouveau SMIC du 1er janvier 2022. C'est bien le moins puisqu'il s'agit d'une obligation légale !

Mais une nouvelle fois, comme on ne touche pas aux salaires de fin de grades, un nouveau tassement salarial va inévitablement se produire. Et en comparant les salaires des différentes catégories par rapport au SMIC, les répercussions sont et seront importantes.



La CGT Educ'action revendique

- ✓ l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 400€ ;
- ✓ l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- ✓ le renforcement de la gestion collective des carrières (les CAP) pour éviter isolement et concurrence des agent·es ;
- ✓ un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel·les comme fonctionnaires ;
- ✓ la création de postes statutaires pour répondre à tous les besoins ;
- ✓ le renforcement des Statuts pour préserver l'indépendance du·de la fonctionnaire et la garantie de ses droits.